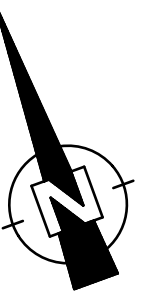


PLAN LOCAL D'URBANISME
(P.L.U.)



PLAN DE ZONAGE 3

STATION DU COLLET

APPROBATION

(REVISION ALLEE n°1)

Vu pour être annexé
à la délibération du 20.07.2015

DELIBERATIONS	MODIFICATIONS	PHASES D'ETUDES
Prescription : 17.12.2001	Modification n°1 : approuvée le 28.02.2011	
Arrêt du Projet: 04.07.2005	Modification n°2 : approuvée le 27.10.2014	
Approbation : 24.04.2006	Révision allégée n°1 : approuvée le 20.07.2015	

A.U.M ARCHITECTURE - 68, Rue Sommeiller - 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.33.75.10 - Fax : 04.79.33.71.79

LEGENDE :

U ZONES URBAINES

Secteurs déjà urbanisés et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

Zone Ua	Centre-ville	Zone Uh	Hameaux traditionnels
Zone Ub	Immeubles collectifs station du Collet	Zone Ui	réservée à des activités économiques
secteur Ub1	destiné à accueillir de nouvelles constructions à vocation d'hébergement hôtelier	secteur Ui(a)	Lac de Flumet (EDF)
Zone Uc	Immeubles collectifs en Centre-ville		
Zone Ud	Habitat individuel, chalets		
secteur Ud(t)	touristique (camping)	Zone Us	Equipements publics, sportifs...
secteur Ud(e)	Chalets du Collet		

AU ZONES A URBANISER

Secteurs à caractère naturel destinés à être ouverts à l'urbanisation.

Secteur AU strict : urbanisable après modification du PLU

Secteurs AU indicés : urbanisables par opération d'aménagement d'ensemble

Secteur AUc destiné à recevoir des constructions de moyenne densité, en référence à la zone Uc

Secteur AUd destiné à recevoir des constructions de plus faible densité, en référence à la zone Ud

Secteur AUi destiné à recevoir des activités liées à l'exploitation forestière

A ZONES AGRICOLES

Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Secteur As secteur à enjeu paysager, où toute nouvelle construction est interdite

N ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

Secteurs, équipés ou non, à protéger en raison :
-soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
-soit de l'existence d'une exploitation forestière,
-soit de leur caractère d'espaces naturels.

Secteur Nzh Préservation de zone humide (tourbière du Collet)

Secteur Np Protection de captage

Secteur Ns Domaine skiable

Secteur Nt Equipements touristiques

Secteur Nu Secteur où seule l'évolution du bâti existant est autorisée

★ plan d'eau classé de faible importance,
conformément à l'article L.145-5 du code de l'urbanisme

1 Emplacement Réserve

--- Limite de Zone

-+--+ Limite Communale

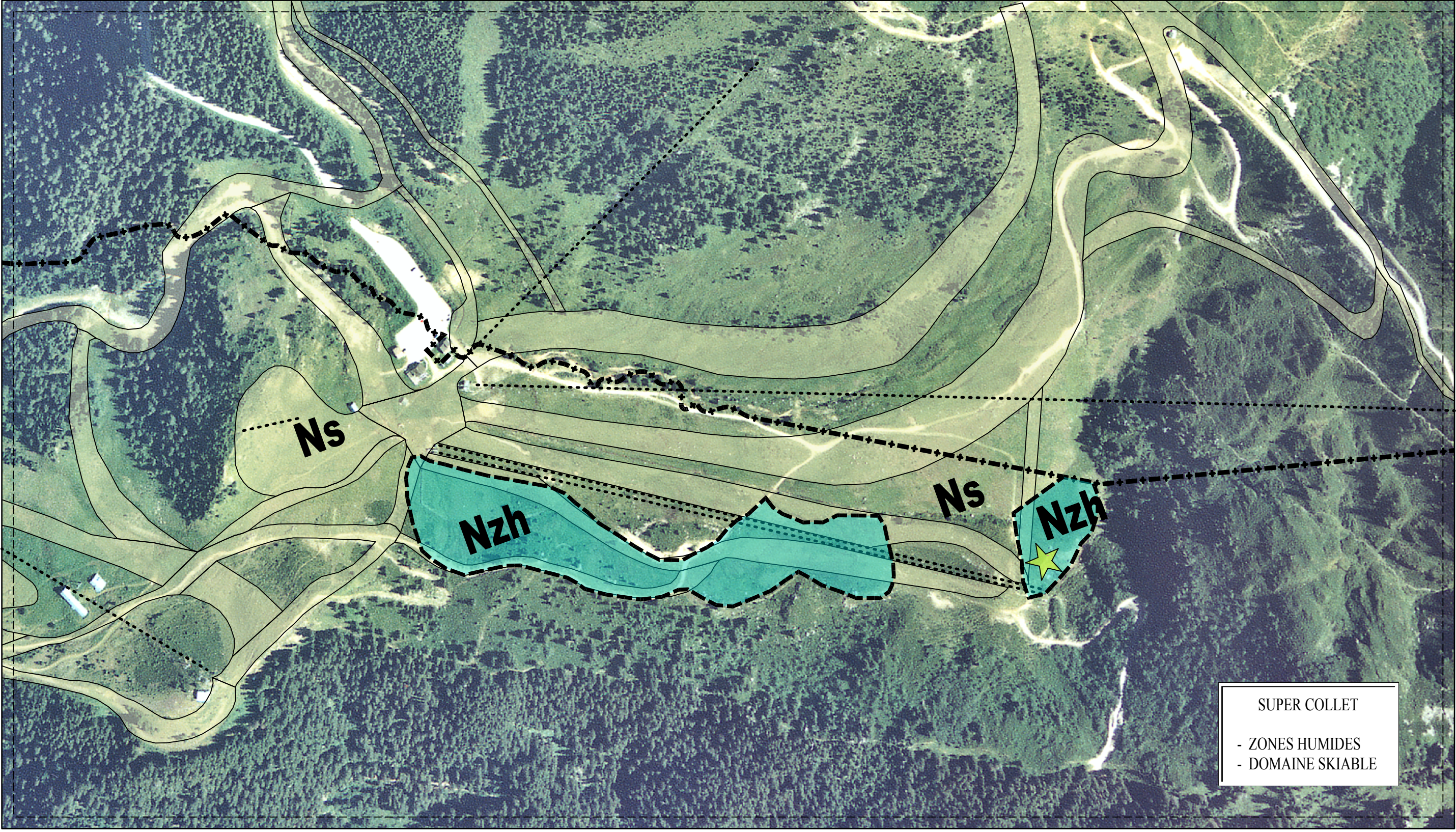
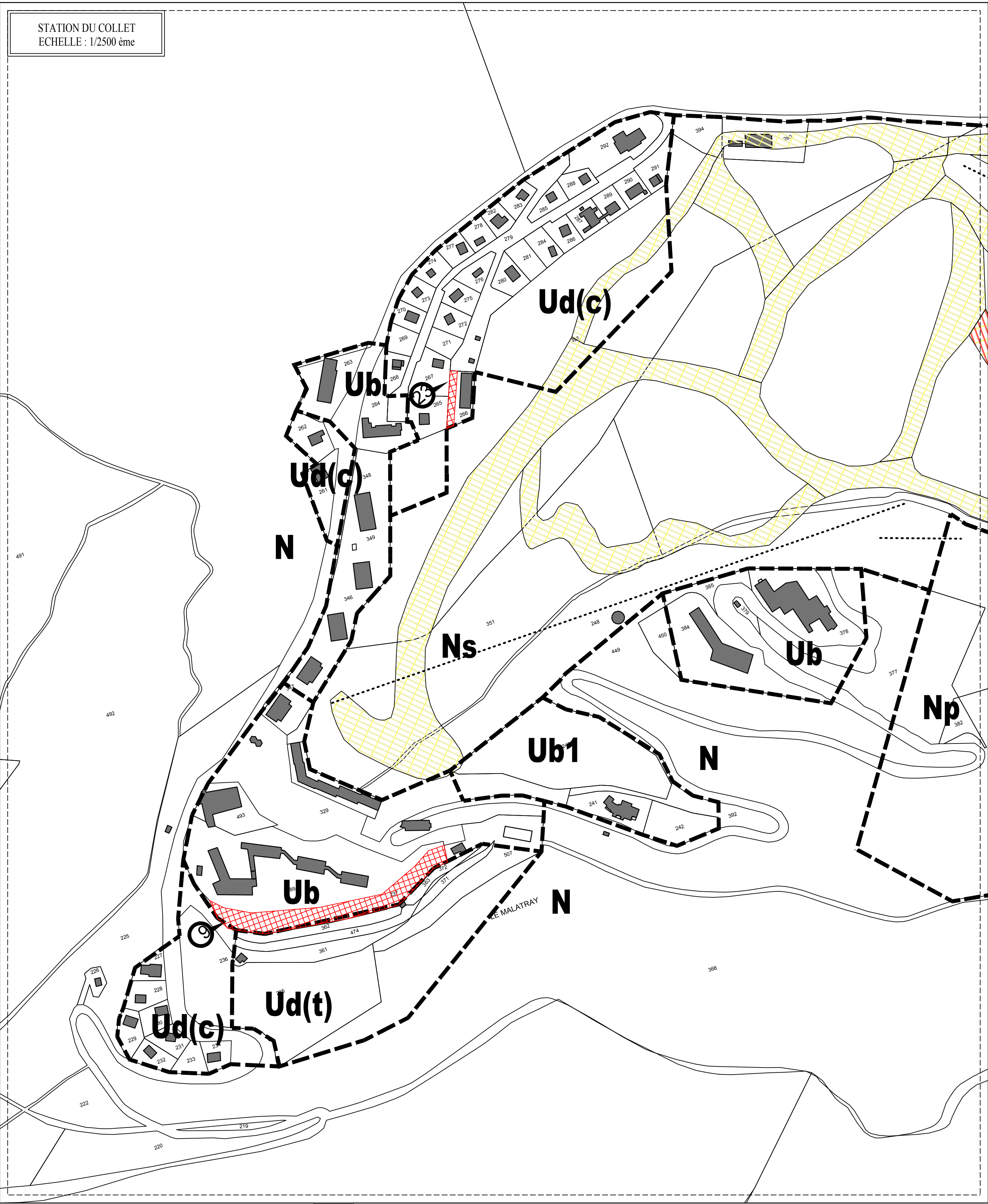
[RISQUES NATURELS] Report indicatif du zonage réglementaire du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (pour tout projet dans ces secteurs, consulter le PPRNP annexé au PLU)

en rouge : les zones d'interdictions
en violet : les zones de projet possible sous maîtrise collective
en bleu : les zones de contraintes faibles

[PERMIS DE DEMOLIR] Dans un souci de préservation du patrimoine, le permis de démolir sera imposé dans les zones Ua et Uh

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

INDEX	DESIGNATION DE L'OPERATION	COLLECTIVITE BENEFICIAIRE DU DROIT DE RESERVATION
ER 2	Aménagement d'un parking	Commune
ER 3	Aménagement de parking	Commune
ER 4	Aménagement de voirie	Commune
ER 5	Aménagement de voirie	Commune
ER 6	Aménagement de voirie (La Tour du Treuil)	Commune
ER 7	Elargissement de voirie	Commune
ER 8	Elargissement de voirie	Commune
ER 9	Aménagement de voirie et stationnement (station du Collet)	Commune
ER 10	Protection de captage (Milliat)	Commune
ER 11	Protection de captage (Frodo)	Commune
ER 12	Protection de captage (Galenbert)	Commune
ER 13	Protection de captage (Chapt Supérieur)	Commune
ER 14	Protection de captage (Chapt inférieur)	Commune
ER 15	Protection de captage (Tartas)	Commune
ER 16	Protection de captage (Marignan)	Commune
ER 17	Protection de captage (Les Bams)	Commune
ER 18	Protection de captage (Le Tilley)	Commune
ER 19	Protection de captage (Guillet)	Commune
ER 20	Protection de captage (Prelong)	Commune
ER 21	Protection de captage (Craffouillat)	Commune
ER 22	Aménagement de voirie	Commune
ER 23	Aménagement de voirie au Collet d'Allevard	Commune
ER 24	Aménagement d'un cimetière à Glapiereux	Commune
ER 25	Aménagement d'une liaison cyclable	Commune



SUPER COLLET
- ZONES HUMIDES
- DOMAINE SKIABLE

